

Déclaration relative aux contributions politiques et au lobbying

À BMO, nous croyons que participer d'une façon responsable à des débats de politique publique sert les intérêts de nos clients, de nos actionnaires, de nos parties prenantes et des collectivités. Nous maintenons les normes éthiques les plus rigoureuses qui soient lorsque nous prenons part à ces activités – nous respectons le Code de conduite et les politiques et procédures internes de BMO, et nous nous conformons aux lois et règlements applicables partout où nous exerçons nos activités.

Contributions politiques

Depuis le 1^{er} novembre 2018, BMO n'utilise plus les fonds de l'organisation pour verser des contributions politiques à des partis ou à des candidats au Canada et aux États-Unis. Avant cette date, toutes les contributions politiques versées au Canada au nom de BMO ont été faites dans le respect des lois applicables et ont été déclarées comme il se devait (voir la section Rapports plus loin dans le document).

Aux États-Unis, BMO n'utilise pas les fonds ou les ressources de l'organisation pour verser des contributions à des candidats ou à des comités de partis fédéraux, étatiques ou locaux. La loi américaine interdit à BMO Harris Bank N.A. de contribuer à des élections fédérales, étatiques et locales. Depuis le 1^{er} mai 2018, les sociétés affiliées de BMO aux États-Unis ne peuvent plus verser de contributions politiques, même si la loi les y autorise. Les contributions versées avant cette date ont été faites en conformité avec les lois applicables.

Surveillance de la gouvernance et de la gestion

Le [Code de conduite](#) de BMO régit notre engagement politique et exige de nous que nous observions les lignes directrices juridiques, réglementaires et internes à cet égard, y compris concernant l'utilisation des fonds de l'organisation dans le but de soutenir des candidats, des campagnes et des comités ou d'autres groupes politiques. Le Code établit clairement que certains employés peuvent se voir imposer des restrictions supplémentaires quant à leurs contributions politiques individuelles. Aux États-Unis en particulier, l'utilisation des ressources (comme les courriels, le papier à en-tête, le téléphone et les installations) de l'organisation à des fins politiques est interdite et contrevient aux lois sur le financement des campagnes électorales.

Les politiques et procédures de BMO régissent nos interactions avec les agents publics, dont celles concernant les cadeaux et les divertissements, les contributions politiques, la subornation et les déclarations publiques que nous sommes tenus de faire. L'Énoncé en matière de lutte contre la corruption et la subornation de BMO se trouve [sur notre site Web](#).

L'équipe des relations avec les administrations publiques de BMO gère les enregistrements des lobbyistes de l'organisation et fait le suivi des communications à des fins de lobbying entre les employés de BMO et les représentants du gouvernement pour les besoins de la production de rapports.

Chaque année, tous les employés suivent la formation obligatoire sur le Code de conduite, qui traite des principes de la lutte antisubornation et anticorruption, et notamment de la gestion des conflits d'intérêts. La formation rappelle l'importance de repérer les conflits d'intérêts potentiels, notamment en ce qui a trait aux activités externes qui comportent un engagement politique.

Comités d'action politique aux États-Unis

BMO Financial Corp. (notre société de portefeuille bancaire aux États-Unis) parraine deux comités d'action politique, qui sont inscrits auprès de la U.S. Federal Election Commission : le BMO Financial Corporation Good Governance Fund – Federal et le BMO Financial Corporation Good Governance Fund – General. Ces comités sont financés par des contributions volontaires de la part d'employés admissibles et leurs activités sont supervisées par un conseil d'administration. Les comités d'action politique de BMO Financial Corp. sont bipartites, c'est-à-dire que leurs contributions visent à appuyer des candidats ou des comités politiques dont les priorités correspondent à celles de BMO Financial Corp. et non pas aux préférences ou priorités politiques des cadres supérieurs. BMO Financial Corp. n'est affilié à aucun « super comité d'action politique », n'exploite pas de comité de cette nature et ne verse pas de contributions à ce genre de comité.

Comme l'exige la loi, les contributions à des comités d'action politique sont déclarées à la Federal Election Commission et aux commissions électorales locales ou étatiques compétentes. Elles peuvent en outre être consultées par le grand public sur le site <https://www.fec.gov> (en anglais seulement). Les contributions sont également déclarées dans notre Rapport sur la responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance (Rapport ESG).

Lobbying

BMO participe à des débats de politique publique sur des enjeux qui ont une incidence sur ses activités et qui sont importants pour ses actionnaires, ses clients et ses employés. Notre équipe Relations avec les administrations publiques gère les activités de lobbying et surveille nos interactions avec les agents publics concernant la politique publique.

Nous communiquons avec les agents publics de façon ouverte et transparente. Nous respectons la lettre et l'esprit de la loi, conformément à notre Code de conduite et à nos politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption.

Dans le cadre de notre stratégie de mobilisation globale auprès des représentants élus et des parties prenantes du gouvernement au Canada et aux États-Unis et à mesure que les gouvernements déterminent leur voie afin d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050, nous pourrions aborder des sujets liés à la politique climatique et à la finance durable et chercher à le faire d'une manière conforme à notre soutien des objectifs de l'Accord de Paris.

Dans les territoires canadiens où la loi l'y oblige, BMO déclare dans un registre ses activités de lobbying – soit, à l'heure actuelle, auprès de l'administration fédérale et de la Ville de Toronto. Les rapports sur nos activités de lobbying sont régis par nos politiques et procédures internes, ainsi que par les lois fédérales, étatiques et locales.

Au Canada, les rapports mensuels sur les activités de lobbying auprès des instances fédérales sont déposés auprès du Commissariat au lobbying du Canada. La liste des communications devant faire l'objet d'un enregistrement se trouve sur le [site Web du Commissariat au lobbying](#). Aux États-Unis, nous déposons des rapports sur nos activités de lobbying auprès des instances fédérales, conformément aux exigences de la loi. Dans ces rapports figurent les dépenses trimestrielles liées aux activités de lobbying, les enjeux en faveur desquels nous faisons pression et les noms des personnes enregistrées pour faire du lobbying pour BMO. Cette information se trouve sur le site <https://lda.senate.gov/system/public/> (en anglais seulement).

Associations commerciales et commandites

BMO est membre d'associations commerciales qui représentent le secteur des services financiers et le milieu des affaires en général. Ces associations peuvent interagir avec des représentants du gouvernement en ce qui a trait à des questions de politique publique. Le fait que BMO soit membre de ces associations ou qu'il leur apporte son soutien financier ne signifie pas forcément qu'il appuie leurs positions sur certaines questions. Lorsque nos positions ne concordent pas, nous exprimons nos préoccupations, au besoin, par l'intermédiaire des représentants de BMO qui participent à ces groupes ou en les faisant connaître publiquement, lorsque c'est nécessaire.

Des exemples d'organisations et d'associations commerciales clés dont BMO fait partie (et à qui BMO paie des frais d'adhésion) ou auxquelles BMO est affilié et qui sont susceptibles de faire du lobbying auprès des gouvernements sont présentés dans notre Rapport de durabilité.

Rapports

a) Rapports annuels

La transparence est essentielle au maintien de la confiance de nos parties prenantes. BMO et ses sociétés affiliées ont déclaré les contributions politiques versées avant le 1er novembre 2018 et les activités de lobbying qu'ils ont menées, et ont respecté les lois applicables ainsi que les exigences de la Global Reporting Initiative (précisées dans notre Rapport ESG). BMO publie en outre une Déclaration annuelle qui fait état de son apport à l'économie et à la société canadiennes. La Déclaration annuelle et le Rapport ESG résumant notre performance en matière de développement durable et nos engagements envers nos parties prenantes.

Pour améliorer l'information existante et donner suite aux commentaires des actionnaires, BMO a communiqué la valeur totale de ses contributions financières et en nature versées à des partis politiques, à des politiciens et à des institutions apparentées, selon le pays, dans son Rapport ESG et Déclaration annuelle 2017 – et continuera à le faire.

Nous revoyons continuellement nos pratiques et dialoguons avec nos parties prenantes pour mieux comprendre leurs demandes et y répondre. De plus, nous produisons des rapports publics, en conformité avec les exigences réglementaires au Canada et aux États-Unis, comme il est mentionné ci-dessous.

b) Rapports sur les contributions politiques au Canada (avant le 1^{er} novembre 2018)

Pour en savoir plus sur les contributions politiques versées avant le 1^{er} novembre 2018, selon la province, suivre les liens ci-dessous :

- *Colombie-Britannique* : <http://contributions.electionsbc.gov.bc.ca/> (en anglais seulement)
- *Alberta* : Les dons d'entreprise sont interdits depuis le 15 juin 2015 (les contributions des années précédentes se trouvent à l'adresse <http://efpublic.elections.ab.ca/efContributorSearch.cfm?MID=CT> [en anglais seulement])
- *Saskatchewan* : <http://www.elections.sk.ca/candidates-political-parties/electoral-finance/> (en anglais seulement)
- *Manitoba* : Les dons d'entreprise ne sont pas autorisés.
- *Ontario* : Les dons d'entreprise sont interdits depuis le 1^{er} janvier 2017 (les contributions des années précédentes se trouvent à l'adresse <https://www.elections.on.ca/fr.html>)
- *Québec* : Les dons d'entreprise ne sont pas autorisés.
- *Nouveau-Brunswick* : <https://www.electionsnb.ca/content/enb/fr/financement-politique/rapport-de-l-etat-des-rapports-financiers.html>
- *Île-du-Prince-Édouard* : <http://www.electionspei.ca/index.php?number=1046908&lang=E> (en anglais seulement)
- *Nouvelle-Écosse* : Les dons d'entreprise ne sont pas autorisés.
- *Terre-Neuve-et-Labrador* : <http://www.elections.gov.nl.ca/elections/PoliticalFinanceReports/index.asp> (en anglais seulement)

c) Rapports sur les activités de lobbying au Canada

- *Administration fédérale* : <http://lobbycanada.gc.ca/app/secure/ocl/lrs/do/advSrch?lang=eng>
- *Ontario* : <http://lobbyist.oico.on.ca/Pages/Public/PublicSearch/Default.aspx>
- *Toronto* : <http://app.toronto.ca/lobbyistsearch/disclaimer.do> (en anglais seulement)

d) Rapports sur les contributions politiques aux É.-U.

Pour en savoir davantage sur les contributions politiques, suivre les liens ci-dessous :

- *Site Web des dons politiques aux États-Unis* : www.fec.gov (en anglais seulement)
- *Site Web de l'Illinois State Board of Elections* : www.elections.il.gov (en anglais seulement)

e) Rapports sur les activités de lobbying aux États-Unis

- <https://lda.senate.gov/system/public/> (en anglais seulement)

Émission : Octobre 2011

Mise à jour : Février 2023